

# REUNION DE COORDINATION DES CONSEILS DE QUARTIER 10 FEVRIER 2015

La séance est ouverte à 19h35.

**Présents conseils de quartier** : Jean-Pierre BONNET (Villiers/Barbusse) ; Marie-Hélène CARLIER (Solidarité/Carnot) ; Mario CAPPELLETTO, Michel ESCOUTE (Jean Moulin/Beaumonts) ; Céline HEDHUIN, Jo BESSEMOULIN (Ramenas/Léo Lagrange) ; François LOBIYED (Bas Montreuil/Bobillot) ; Frédéric MARION (Branly/Boissière) ; Nicole GEORGET, Anne CUNAUD (Centre Ville) ; Thierry BOURGUIGNAT (Montreuil/ Le Morillon).

**Présents Ville** : Tania ASSOULINE (adjointe au Maire, déléguée à la démocratie locale et à la vie des quartiers) ; Sylvie BASTE-DESHAYES (responsable mission citoyenneté)

**Excusées** : Akila HADDADOU (Villiers/Barbusse), Evelyne LE GALL (La Noue/Clos Français)

Ordre du jour : présentation du budget participatif de la ville de Montreuil.

## **Présentations :**

Tania Assouline ouvre la séance par une introduction générale sur le budget participatif et ses enjeux :

La municipalité de Montreuil considère le budget participatif comme un des outils favorisant la démocratie locale, puisqu'il élargit le pouvoir de décision de ses habitants. Pour cela, des modèles ont été cherchés auprès d'autres villes, peu nombreuses à mettre un tel projet en place. C'est le cas de Paris. En outre, le budget participatif se donne pour visée l'éducation populaire auprès des habitants, notamment autour de l'élaboration de projets et leurs coûts. Montreuil possède des atouts indéniables pour la mise en œuvre de ce projet citoyen, principalement grâce à ses conseils de quartier, son tissu associatif et ses initiatives citoyennes.

Le fonctionnement du budget participatif s'opèrera en trois temps :

- un temps consacré à la « remontée » des projets de chaque quartier
- un temps dédié à l'expertise de ces différentes propositions
- enfin la soumission des projets au vote des habitants,

Ce budget indexe plus ou moins ses critères sur celui des Enveloppes Participatives de Quartier, c'est-à-dire qu'il concerne des projets d'investissement (travaux d'embellissement, réaménagement d'équipements de proximité ...), et ne concerne pas les grosses opérations d'équipement par exemple qui, elles, font partie d'autres programmes.

Le budget sera réparti par secteurs, qui sont au nombre de six. L'idéal aurait été un traitement par quartier, mais la complexité de sa mise en place ne le permettra pas pour la première année, d'autant qu'au démarrage l'appui des antennes de quartier sera nécessaire, et que ces dernières sont implantées par secteur. Pour rappel, l'enveloppe participative précédente était globale et ne suivait pas ce découpage.

Le vote sera ouvert à tous, et pourrait être par secteur, pour éviter la concurrence des quartiers entre eux.

L'étalonnage des échéances devrait se faire jusqu'en 2020, avec un premier budget participatif pour 2016, qui fera office de test afin de pouvoir améliorer la démarche à l'avenir. Les campagnes du budget participatif auront lieu environ tous les deux ans.

Par ailleurs, ce travail se fera en collaboration avec différentes structures publiques et acteurs de quartier, afin que tous les habitants puissent bénéficier d'un accompagnement à l'élaboration des projets.

Sylvie Baste-Deshayes explicite ensuite différents points de ce projet:

Le bureau municipal du 5 février dernier a validé les grands principes du projet, partiellement explicités par Tania Assouline. Il faut noter que les propositions d'investissement concerneront au sens large le cadre de vie des habitants.

Pour les votes, la mise en place d'une plateforme numérique est en cours de discussion, mais la municipalité réfléchit à d'autres moyens afin d'éviter une fracture numérique entre les habitants.

Le cadre juridique est le suivant : légalité des projets ; projets relevant des compétences de la Ville ; respect de l'intérêt général.

L'ossature du dispositif est constituée par les phases suivantes:

1. Finalisation / sensibilisation / communication ; la finalisation consiste en la définition des critères qui serviront de règlement au budget participatif ; la sensibilisation permet aux différents habitants et acteurs de s'approprier le dispositif. La communication sera nécessaire, notamment au moment du vote.
2. Recensement des projets des habitants.
3. Analyse des propositions reçues, notamment par les services techniques qui feront des études de faisabilité.
4. Sélection des projets en réunion publique, qui engagera une délibération à l'issue de laquelle une liste sera diffusée.
5. Vote des Montreuillois à partir de cette liste.
6. Intégration des projets dans le budget de la Ville
7. Réalisation des projets.
8. Suivi des réalisations.

Le projet participatif devrait être bisannuel, et commencer en 2015-2016.

La phase d'analyse des projets par les services techniques sera très importante et fera l'objet d'un dialogue avec les porteurs de projet.

Il est primordial de consulter les habitants sur le suivi du budget participatif, notamment pour en affiner les critères. Au cours des conseils de quartier, Sylvie Baste-Deshayes recommande de bien expliquer le fonctionnement du budget participatif et la manière dont les habitants peuvent se l'approprier. D'autres structures pourraient également être associées à ces démarches.

Parmi les instances municipales qui portent ce projet, il faut citer évidemment le maire, la maire adjointe déléguée à la démocratie locale, et la direction de la citoyenneté, qui intègre les antennes vie de quartiers, la jeunesse, la politique de la ville et la vie associative. Des directions telles que la Direction de l'espace public et de l'environnement et la Direction de la communication sont également très impliquées pour faire en sorte que l'aspect technique et l'aspect participatif soient bien articulés.

#### **Tour de table des questions :**

Une habitante demande qui va piloter le recensement des projets et si les conseils de quartier continueront d'avoir une visibilité sur ces derniers, comme c'était le cas avec les EPQ (Enveloppes Participatives de Quartier).

Tania Assouline répond que la plateforme numérique servira à la diffusion des projets. Parallèlement, la mairie envisage de mettre à contribution les antennes de quartier, et les centres sociaux pour la mise en place d'ateliers dans chaque quartier. Elle affirme que les conseils de quartier continueront de participer au suivi des projets, mais le traitement des projets se fera de manière transversale, à l'échelle de la ville entière. Il n'y aura pas de traitement différencié d'un secteur à l'autre. Les EPQ représentent 225 000 euros pour toute la ville, qui depuis quatre ans n'ont été utilisées qu'à hauteur de 20% environ. Ces enveloppes seront maintenues en 2015 et fondues dans le budget participatif.

Une participante demande si un système d'adhésion préalable sera mis en place pour permettre une visibilité sur les projets présentés en réunion publique avant de les soumettre au vote.

Tania Assouline répond que ce sera le rôle de la plateforme numérique, mais qu'il n'est cependant pas certain que ce dispositif soit opérationnel dès le premier budget. Les antennes de quartier pourraient également assumer cette fonction. Le vote se fera à la fois par voie numérique et par l'intermédiaire d'urnes dans la ville. Les initiatives et suggestions des habitants sur ce point sont les bienvenues.

Un membre de la coordination s'inquiète de ce que le budget participatif puisse servir à couvrir les dépenses de fonctionnement que la ville ne serait plus en mesure d'assumer, d'autant que cette initiative est concomitante avec la suppression de dotations allouées aux municipalités. En outre, il aimerait savoir si le fait que certains quartiers soient bénéficiaires de subventions municipales s'équilibrerait avec le budget participatif. Tania Assouline rappelle qu'il ne s'agit pas de combler les déficits de la ville, étant donné que ces investissements ne concernent que l'amélioration du cadre de vie. La gestion de la pénurie continue de relever de la démocratie représentative. Si la ville se voit contrainte de baisser son budget de fonctionnement, elle a décidé de maintenir un haut niveau d'investissements, de l'ordre de trente millions d'euros par an, parmi lequel des enveloppes seront fléchées « budget participatif ». La politique de la ville, elle, fonctionne plutôt par dossiers de subvention. Tania Assouline ajoute que le budget participatif ne s'appliquera sur les besoins en équipements publics.

Un habitant demande une précision sur le passage des EPQ aux budgets participatifs. Tania Assouline lui répond que les projets réalisés en 2015 relèveront des EPQ, tandis que le budget participatif appartient au budget 2016. Les projets participatifs votés à la fin de l'année 2015 relèveront donc du budget participatif 2016.

Un habitant revient sur la répartition par secteur, selon lui, un découpage par quartiers aurait été plus judicieux. Tania Assouline approuve, mais rappelle le besoin de trouver un appui auprès des antennes de quartier, dont le nombre est inférieur au nombre de quartiers ; elles ne sont que six, pour quatorze quartiers. Chaque direction au sein de la municipalité devra examiner son budget d'investissement et faire un pot commun pour le budget participatif, c'est-à-dire que la somme pourra inclure plusieurs projets. L'année suivante, il serait effectivement mieux adapté de faire ce travail par quartier.

Une habitante s'inquiète de certaines fraudes pouvant mettre en péril l'équité du vote. De plus, elle s'interroge sur la pertinence des projets d'embellissement, tandis que certains équipements ont très fortement besoin d'être rénovés, et sur le coût d'entretien à long terme de certains projets. Tania Assouline répond qu'il sera certainement envisagé un système empêchant les votes récurrents. Étant donné qu'il s'agit surtout de faire participer les habitants, la question de la fraude lui semble secondaire. Elle ajoute par ailleurs que les étrangers et les enfants auront le droit de vote. En ce qui concerne l'évaluation des frais d'entretien, l'expertise technique aura à charge de les évaluer et de déterminer s'ils excèdent le montant du budget alloué.

Un habitant aimerait que la possibilité soit donnée à tous de faire part des dysfonctionnements du budget participatif au fur et à mesure de son déroulement. De surcroît, il déplore que les élus, les citoyens et les agents de la ville ne travaillent plus en bonne harmonie comme c'était le cas auparavant, et que certains agents ne soient pas toujours enclins à écouter les citoyens. Il évoque la possibilité d'un rappel à l'ordre nominatif sur demande des habitants, mais un membre de la coordination s'y oppose par crainte que ce procédé ne dégénère en dénonciation. Cependant, une troisième personne partage ce sentiment de n'être pas assez souvent entendue par les professionnels de la municipalité. Tania Assouline répond que le comité de suivi, comprenant les conseils de quartier et la vie associative, aura justement pour rôle de signaler les obstacles rencontrés au long de la procédure et qu'effectivement une culture professionnelle doit se mettre en place chez certains agents. Sylvie Baste-Deshayes déclare travailler beaucoup sur ce thème au cours de ses rencontres avec les directions et avoir trouvé des échos auprès de nombreux collègues.

Un habitant demande si le comité de suivi pourra avoir un rôle d'arbitre dans le cas où deux projets se chevaucheraient. Il souhaite aussi que la composition de ce comité soit un contrepoids aux expertises techniques. Un troisième soutient cette demande en souhaitant que les habitants ne servent pas simplement de caution. Tania Assouline confirme que les élus rassurent pour le moment les services techniques de la ville qui redoutent d'être débordés par les projets. La ville ne fait pas appel à un prestataire extérieur pour élaborer la méthodologie du Budget participatif car la Mission Citoyenneté connaît bien le terrain. Le comité de suivi aura un rôle à jouer dans la réalisation et comprendra également des habitants.

Une habitante souligne que la vigilance des habitants sur place est aussi très utile ; un autre rebondit en suggérant l'idée d'un comité de pilotage mensuel des habitants, mais un troisième émet l'inquiétude que le comité de suivi absorbe les conseils de quartier, qui verraient alors leur fréquentation diminuer. Un participant suggère d'intégrer au déroulement de la procédure une neuvième phase : « restitution des projets », afin de permettre à tous les Montreuillois de se tenir informés de ce qui s'est déroulé dans les autres quartiers. Cette proposition reçoit l'accord de Tania Assouline, qui prend note également de la nécessité d'intégrer les habitants dans le suivi des projets.

Un habitant pose une question sur le financement des études préalables aux projets. Tania Assouline explique qu'une expertise sera faite en interne, sur le modèle de ce qui se pratique sur les PEPA (Petits Espaces Publics Autrement).

Un participant demande si le volet « fonctionnement » sera maintenu dans les EPQ en 2016. Tania Assouline confirme ce maintien, tandis qu'il est entendu que le volet « investissement » passera dans le budget participatif.

Sylvie Baste-Deshayes tient à souligner le rôle des conseils de quartier dans le budget participatif et propose une réunion en coordination élargie pour l'établissement définitif des critères de réalisation du budget participatif en présence des gens qui travaillent sur la mise en place du projet, des représentants d'association, du CVA (Conseil de la Vie Associative), du forum des jeunes, du club seniors, afin de réunir des interlocuteurs de différents horizons.

Un habitant attire l'attention de la coordination sur le fait qu'il va être difficile pour les délégués de quartier de restituer tout cela lors des conseils, certains habitants n'étant pas du tout familiarisés avec le cadre administratif dans lequel s'inscrivent ces démarches. Un autre s'interroge sur le type de population visé dans l'élargissement des interlocuteurs et la méthode de discussion utilisée. Tania Assouline propose de soumettre à l'approbation de la coordination élargie un document écrit, qui serait plus concret.

Un habitant émet la proposition que les conseils de quartier puissent consulter les personnes ayant réalisé des projets l'année précédente. Une participante renchérit sur l'importance de l'ouverture afin que l'opportunité soit massivement relayée auprès de la population. Tania Assouline rappelle qu'il est effectivement important de sensibiliser et d'acculturer tout le monde dans la ville au budget participatif.

Une habitante craint que l'élargissement de la coordination ne se fasse au détriment des conseils de quartier, les habitants se sentant mis de côté. Tania Assouline pense au contraire que les différents acteurs inclus dans la coordination pourraient permettre de diffuser plus largement le projet et susciter l'intérêt des Montreuillois.

Tania Assouline poursuit en évoquant les échéances à retenir concernant la démocratie locale. Le prochain conseil municipal devant valider la charte de la démocratie locale aura lieu le 26 mars ([depuis changement de date, le 2 avril](#)). La communication annonçant le budget participatif doit être lancée dès le mois de mai, le recueil des projets émanant des habitants étant prévu pour juin. Le calendrier prévoit aussi une publication du règlement du budget participatif pour le mois de mai.

Sylvie Baste-Deshayes informe l'assemblée qu'après publication de la charte de la démocratie locale, une campagne de valorisation des conseils de quartier est prévue. A cette occasion, elle propose que les plénières des conseils de quartier du mois de mai soient consacrées au thème du budget participatif. Les conseils de quartier qui en seront d'accord pourront être accompagnés dans cette démarche. Elle termine en mentionnant que le processus du budget participatif offrira des temps de délibération entre habitants, élus et techniciens incitant chacun à porter un regard sur l'intérêt général et à dépasser le cadre des intérêts particuliers. Elle souligne l'engagement de ses collègues sur toutes ces questions et estime qu'ils fourniront un contrepoids aux résistances rencontrées.

Un participant espère que cet état d'esprit fera l'objet d'une attention particulière dans la phase de restitution.

Tania Assouline annonce la prochaine réunion de coordination élargie des conseils de quartier pour le 8 avril à 19h30.

*La séance est levée à 21h40.*